



## PROCÈS-VERBAL

### CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE SAINTE-COLETTE 2024-2025

Le jeudi 10 avril 18h30 à l'école

Étaient présents :	Étaient absents :
Teri Michelle Di Guglielmo	Ashley Jocelyn
François Junior Perrier	Véronique Desjardins
Tarik Jabrouni	
Perrine David	
Ophélie Bonifas	
Nicolas Le Gloanec	
Violaine Charbonneau	
Hanan Nasser	

#### 1.0 Section 1

##### 1.1 Présence et constat du quorum

Mme Di Guglielmo ouvre l'assemblée à 18h34. La direction constate le quorum. Pour avoir quorum, il faut la majorité des membres en poste dont la moitié des parents donc pour Sainte-Colette, il faut 5 membres dont 3 parents.

Mme Di Guglielmo ajoute l'importance de confirmer la présence dès la réception du courriel envoyé avec l'ordre du jour de la rencontre. Ainsi, nous nous assurerons de toujours avoir le quorum.

##### 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 10 avril 2025

**STEC250410-01**

M. Perrier présente l'ordre du jour.

Proposé par: M. Perrine David  
Appuyé par : Mme Ophélie Bonifas

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 1.3 Adoption du procès-verbal du 20 mars 2025

STEC250410-02

Proposé par: Mme Hanan Nasser  
Appuyé par : Mme Perrine David

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 1.4 Suivi du procès-verbal du 20 mars 2025

Mme Di Guglielmo mentionne que les points suivants nécessitent des suivis :

#### 2.4 Répertoire de formations aux parents (suivi)

Mme Di Guglielmo précise de nouveau qu'étant donné l'année qui avance, Mme Di Guglielmo précise qu'elle a donc réservé la conférence [Stress sans détresse et réussite scolaire](#) – *Aider son jeune à développer sa confiance et sa motivation pour traverser son parcours scolaire avec sérénité* de la compagnie COMMEUNIQUE qui aura lieu en présentiel le mercredi 23 avril prochain de 18h30 à 20h00 au coût de près de 1000\$. Un courriel a été envoyé aux parents sous peu pour les informer et de petites affiches ont été envoyées dans le sac des enfants pour rappeler les parents de cette conférence.

### 1.5 Questions du public

Aucun mot du public.

## Section 2

### 2.1 Dénonciation d'un conflit d'intérêts

Mme Di Guglielmo présente que conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, c. I-13.3), tout membre du conseil d'établissement doit présenter une déclaration écrite décrivant les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un contrat conclu avec l'école ou dans toute personne morale ou entreprise contractant avec l'école.

Elle présente le formulaire pour la dénonciation de conflit d'intérêts. Elle mentionne qu'à chaque rencontre, elle pourra apporter le point pour s'assurer au fur et à mesure qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans un cas de conflit d'intérêts.

Aucun membre n'est en conflit d'intérêts avec les points de la présente rencontre.

## **2.2 Activités et sorties prévues pour l'école**

Mme Di Guglielmo précise qu'il n'y a pas de nouvelles sorties depuis la dernière rencontre du C.É. au mois mars. Toutefois, avec les montants restants, de nouvelles sorties supplémentaires ont été proposées par les enseignants afin de les faire vivre aux élèves. Ces activités seront choisies selon les propositions des enseignants.

## **2.3 Répartition des surplus au fond 9**

**STEC250410-03**

Mme Di Guglielmo présente de nouveau les détails du fond 9 de l'école. Elle précise que les membres du C.É. devront se prononcer et faire un choix de dépense des sommes en surplus. Elle mentionne que cela doit revenir directement aux élèves. Elle donne des exemples, comme payer pour la fête de fin d'année et début d'année, réduire le coût de frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, permettre de payer une sortie pour tous les élèves de l'école, payer pour des activités sportives/parascolaires, etc.

Selon le nombre de familles dans le besoin, on pourrait utiliser le reliquat pour leur payer une partie de leurs créances selon le plan de paiement établi. D'autre part, les mauvaises créances ne tiennent pas compte de l'année scolaire 2024-2025. La vérification sera faite par la secrétaire pour vérifier les mauvaises créances de cette année afin de l'ajouter aux mauvaises créances antérieures.

De plus, cet argent pourrait être utilisé pour faire vivre de nouvelles activités à tous les élèves ou aussi anticiper des activités en lien avec le service de garde.

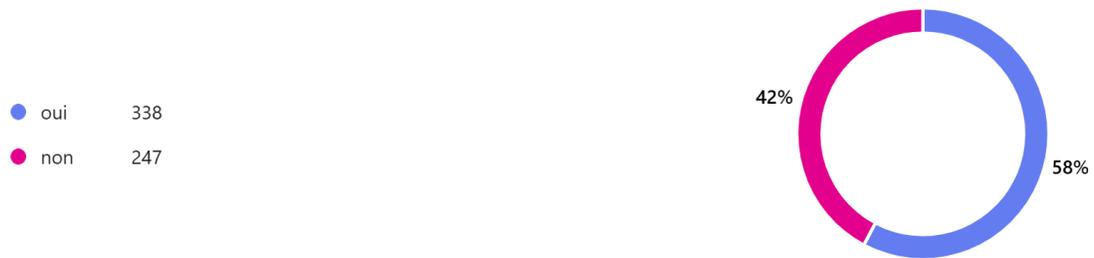
Par ailleurs, le surplus pourrait être partagé pour une fête et aussi un rabais aux familles au sujet des frais scolaires. Par exemple, il serait possible d'offrir des toutous ou bien des pyjamas pour Noël dans le but d'avoir un esprit festif et de recevoir un cadeau pour Noël.

Finalement, le choix sera fait lors du prochain C.É à la lumière des informations fournies par l'administration pour prendre la bonne décision avec le reliquat du fonds 9.

## 2.4 Suivi sur la consultation du code couleur

STEC250410-04

Mme Di Guglielmo rappelle les résultats du sondage aux parents. Nous avons reçu 585 réponses. Voici la répartition présentée aux membres du C.É.



Le personnel scolaire siégeant sur le C.É. présente les résultats à la suite du sondage **auprès des élèves** (80 % des élèves ne souhaite pas avoir un code couleur).

Mme Di Guglielmo précise qu'à la lumière de ces informations, il revient aux membres du C.É. de prendre la décision finale sur la reconduite ou pas du code couleur pour les années à venir.

Même si les vêtements expriment une liberté d'expression et d'affirmer sa personnalité chez l'enfant. Par conséquent, les marques peuvent être un enjeu dans le choix des parents. Il se peut qu'il y ait une pression sociale chez les enfants avec certains vêtements de marque.

Doit-on se baser sur le choix des parents, des enfants puisque la différence de pourcentage entre les enfants et les parents n'est pas significative. C'est la raison pour laquelle le CÉ doit faire un choix.

Il aurait été intéressant de voir avec une autre école afin de vérifier comment fonctionne le non-code couleur

**Décision finale :** La majorité des membres ont voté pour supprimer le code couleur.

Proposé par: Hanan Nasser

Appuyé par : Tarik Jabrouni

Les membres du C.É. approuvent à l'unanimité **la révocation** du code couleur par tous les élèves pour l'année scolaire 2025-2026 et les prochaines années à venir.

Un courriel sera envoyé aux parents afin de leur faire part cette décision.

## 2.5 Règles de fonctionnement SDG et règlements SDD

STEC250410-05

Mme Charbonneau présente les règles de fonctionnement SDG et règlements SDD

Proposé par: Mme Perrine David

Appuyé par : Mme Ophélie Bonifas

Les règles de fonctionnement du SDG et règlements SDD sont approuvés à l'unanimité tel que présenté.

## **2.6 Temps alloué à chaque matière**

Mme Di Guglielmo présente la grille du temps alloué à chaque matière pour l'année 2025-2026, à la suite de la consultation auprès des enseignants. Elle présente la version similaire à l'année scolaire 2024-2025 et explique les changements possibles. Toutefois, elle précise que le retour de consultation de la part de la direction n'est pas encore fait. Elle demande l'opinion des membres.

En classe TSA, on soulève le fait d'avoir plus d'art dramatique au lieu d'éducation physique et en quoi les changements sont pertinents ?

Mme Di Guglielmo suggère d'envoyer aux membres du C.É. la version finale de la grille matière par courriel, elle invite les membres à se prononcer en accord ou pas avec celle-ci. Par la suite, ce point sera approuvé officiellement au C.É. du mois de mai prochain.

## **2.7 Principe d'encadrement des frais chargés aux parents**

Mme Di Guglielmo présente la politique sur les frais exigés aux parents en soulignant les obligations des membres du C.É. Elle présente aussi le procédurier et explique le tableau de ce qui doit être gratuit et ce qui pourrait être exigé aux parents.

Mme Di Guglielmo présente la résolution qui précise les principes d'encadrement des frais chargés aux parents. Elle explique que les enseignants auront la tâche de regarder et apporter les corrections sur la liste de fournitures scolaires et les frais de reprographie nécessaires pour l'année scolaire 2025-2026. Elle mentionne qu'il y aura un point à la prochaine rencontre du C.É. en mai afin de faire approuver les listes pour notre école.

## **2.8 Dons reçus**

Mme Di Guglielmo mentionne d'autres dons que l'école a reçus pour soutenir des activités ou du matériel pour l'école. Voici donc la liste :

- Fondation Beaulieu-Blondin 2000\$ - achat de souliers de course pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle de l'équipe de basket-ball féminin et masculin
- Fondation de la Caisse Desjardins 3500\$ - matériel pour le lab créatif
- Don mensuel par Réchaud bus pour des caisses de Pomme

Il se pourrait que l'école prenne des photos pour souligner la contribution en don de ces organismes.

Proposé par: M. Tarik Joubrani  
Appuyé par : Mme Perrine David

Les membres acceptent à l'unanimité les dons faits par les organismes et la prise de photos pour honorer le tout.

## **2.9 Compagnies de photos**

Mme Di Guglielmo informe que pour l'année scolaire 2025-2026, la compagnie reste la même que cette année, c'est-à-dire, la compagnie « Studio Pomme verte » afin de s'assurer d'avoir la date du 30 septembre 2025. Cette compagnie s'occupera également de la prise de photos des finissants en avril 2026.

Elle précise que pour l'année scolaire 2026-2027, nous avons réserver la compagnie de photos « Enfant Clic », puisque le prix des forfaits était avantageux et les types de prises ainsi que les emplacements sont plus intéressants et diversifiés. Nous avons également réservé la date du 30 septembre 2026. Cette compagnie s'occupera également de la prise de photos des finissants en avril 2027.

## **2.10 Portrait de la clientèle de l'école**

Mme Di Guglielmo informe les membres que les derniers chiffres ne sont pas confirmés. La 2<sup>e</sup> rencontre de localisation (analyse du nombre d'élèves inscrits) est prévue le vendredi 11 avril. Par la suite elle pourra informer le personnel enseignant. Ce point sera ajouté à la prochaine rencontre du C.É. en mai.

## **2.11 Changement de date du C.É. de mai**

**STEC250410-07**

Mme Di Guglielmo demande un changement de date pour la rencontre du C.É. prévu le jeudi 8 mai prochain, car elle sera au colloque de l'AMDES le jeudi 8 mai et vendredi 9 mai à Saint-Sauveur. Elle suggère la date du mercredi 7 mai ou du jeudi 15 mai 2025.

Les membres choisissent la date du 15 mai

Proposé par: Mme Violaine Charbonneau  
Appuyé par : Mme Ophélie Bonifas

Les membres approuvent à l'unanimité le changement de date du prochain C.É. du 8 mai au 15 mai

## **2.12 Arrêt du sondage sur les noms des bâtisses**

Mme Di Guglielmo explique le courriel envoyé aux parents dernièrement pour arrêter le sondage sur le nom des deux bâtisses. Elle précise qu'il y a une pause à cette consultation. Malgré les bonnes intentions de certains de nos enseignants, nous devons absolument s'assurer que cette initiative soit avant tout approuvée par le Conseil d'administration du CSSPÎ et qu'elle soit également approuvée par les membres de notre Conseil d'établissement. Toutefois, puisque cela était simplement une tentative de nommer les bâtisses dans nos documents à l'interne, aucune autre initiative ne sera prévue auprès des parents, du CSSPÎ et ni auprès du C.É.

## Section 3

### 3.1 Mot du président

Aucun mot du président

### 3.2 Mot du délégué au comité de parents

### 3.3 Mot des enseignants

Les enseignants informent les membres du C.É. des différentes activités qui ont eu lieu à l'école depuis la dernière rencontre. Voici une liste des activités :

- Sensibilisation et composition d'une fresque pour les élèves TSA
- Festival de la lecture avec des tonnes d'activités tels que lire en pyjama, lire dans le noir, écrire des graffiti littéraires, lire tous ensemble dans le corridor.

### 3.4 Mot du professionnel

L'arrivée de la psychologue scolaire après son retour de maternité.

### 3.4 Mot de la responsable du service de garde

Mme Charbonneau informe les membres que

La semaine de la garde scolaire scolaire avec des activités et des collations spéciales sera mise en place au mois de mai.

### 3.5 Mot de la direction

#### Changement de direction

Mme Di Guglielmo précise que Mme Karine Parent est absente depuis la mi-janvier pour des raisons personnelles. Ainsi, Mme Virginie Jodoin et elle ont été seules à piloter tous les dossiers de l'Annexe et la bâtisse Ste-Colette. Dès le lundi 14 avril Mme Audrey Denis-Brisson sera en fonction comme directrice adjointe à l'Annexe et s'occupera des élèves du 2<sup>e</sup> cycle et les élèves TSA. Nous lui souhaitons donc la bienvenue! Un

courriel pour annoncer son arrivée sera envoyé aux parents dès demain, le vendredi 11 avril.

Les élections du 28 avril se tiendront dans les deux bâtisses. Par conséquent, il y aura une journée pédagogique.

Les talents de Colette auront lieu le vendredi 30 mai afin que les élèves puissent rayonner.

### **3.6 Levée de l'assemblée**

Heure : 20h49

---

François Junior Perrier  
Président du C.É.

---

Teri Michelle Di Guglielmo  
Directrice

---

Nicolas Le gloanec  
Secrétaire du C.É.